

08.07.2008 – 09:00 Uhr

## **Affaire des fichiers litigieux : Résultats de l'enquête indépendante de l'ancien Juge Reymond et décisions prises par le Conseil d'administration RTSR**

*Bern (ots) -*

Le Conseil d'administration RTSR a suivi les conclusions de l'enquêteur indépendant Jacques Reymond : toute réintégration de Jorge Resende est exclue ; le licenciement du cadre concerné par les fichiers s'impose ; des erreurs de management ont été commises et une série de mesures devra être prise pour améliorer l'organisation et le fonctionnement de la RSR. Le CA RTSR estime que le directeur RSR doit et peut mener ce processus de réforme.

Le 2 avril 2008, le Conseil d'administration RTSR, présidé par Jean-François Roth, et le directeur général SRG SSR, Armin Walpen, avaient chargé l'ancien juge cantonal Jacques Reymond de faire toute la lumière sur l'affaire des fichiers litigieux saisis à la Radio Suisse Romande (RSR). Le 2 juillet, M. Reymond a remis les résultats de son enquête indépendante. Une version résumée du rapport Reymond sera distribuée à la conférence de presse du jour et mise en ligne à 12 heures sur les sites [www.rsr.ch](http://www.rsr.ch) et [www.srgssrideesuisse.ch](http://www.srgssrideesuisse.ch).

Lors de sa séance du 4 juillet 2008, le Conseil d'administration RTSR, présidé par Jean-François Roth, a pris acte du rapport de M. Jacques Reymond, ancien juge cantonal, et en a débattu.

Il a confirmé sa position d'exclure toute réintégration de M. Jorge Resende, suivant en cela la recommandation de M. Jacques Reymond. Le CA RTSR tient en outre à souligner qu'il n'est pas fait grief à M. Jorge Resende d'avoir signalé la découverte des fichiers litigieux et qu'à ce propos, il a même été remercié en 2005 d'avoir fait son travail et informé que des mesures avaient été prises à l'encontre du cadre fautif. Selon le rapport, il lui est par contre reproché d'avoir enfreint à plusieurs reprises, dès 2007, son devoir de confidentialité, d'avoir voulu nuire à son supérieur hiérarchique et d'avoir perdu, par ses agissements répétés, la confiance de ses supérieurs. Donc son licenciement avec effet immédiat était justifié. Cependant, prenant en compte la situation personnelle de M. Jorge Resende, le CA RTSR demande qu'un soutien financier et un coaching d'outplacement selon les pratiques usuelles lui soient offerts.

Le CA RTSR a décidé de mettre fin aux rapports de travail au sein de la RSR du cadre détenteur des fichiers litigieux, et ce en plus des sanctions prononcées en 2005. Ceci est notamment justifié par l'ampleur prise par cette affaire et par les dissensions existant à présent au sein de l'entreprise. Il demande par conséquent que le licenciement de ce cadre s'effectue dans le respect des modalités de son contrat de travail, selon les recommandations de M. Jacques Reymond. Le financement d'un coaching d'outplacement selon les pratiques usuelles lui sera offert.

Le CA RTSR a pris connaissance des erreurs de management et de communication qui ont été commises par le directeur de la RSR dans la gestion de la crise. Il constate que le fonctionnement de la direction doit être amélioré et que les processus de conduite doivent être revus. Compte tenu de l'ensemble des prestations du directeur de la RSR, de son engagement personnel et du succès de la RSR sur le marché ainsi que de la réputation de qualité des programmes RSR, le CA RTSR est persuadé que les dysfonctionnements en question pourront être corrigés. Le CA RTSR renouvelle donc à l'unanimité sa confiance à Gérard Tschopp et le charge de revoir la composition de sa Conférence de direction ainsi que les processus de conduite.

En outre, le CA RTSR a demandé à la présidente de la commission de reconstruction de traiter en priorité, au sein de cette commission, les questions de communication d'entreprise et de relations entre la Direction et le personnel et de soumettre des propositions à ce sujet.

Contact:

Jean-François Roth Daniel Eckmann  
Président du Conseil d'administration Directeur général adjoint  
RTSR SRG SSR idée suisse

Pour toute question, s'adresser à : 031 350 91 20

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100565462> abgerufen werden.